

L'an deux mille onze, le vingt cinq octobre à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M. : VELAY R. - CORPORANDY P. - JACQUEMOUD P. – PASSERON Y.
DAVID J.P - PEYRE J. - VIZZA E. - DALMASSO A. – GALTRAIN P
MICOL G. – REDELSPERGER A.M - LOMBARD M. - MAURIN J.P.
FERRER R.

Pouvoirs M.M. : DROGREY C. à JACQUEMOUD P.
NOEL M.J. à PASSERON Y

Absents M.M. : LESCA A. - MICHEL J. – COLLE E.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de quatorze il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Mme GALTRAIN Patricia a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1/ Vote des taux de la taxe d'aménagement

Afin de financer une partie des équipements publics nécessaires à la viabilisation des quartiers ouverts à l'urbanisation l'Etat a créé une nouvelle taxe : la taxe d'aménagement qui vient remplacer la taxe locale d'équipement (T.L.E.) et la participation pour voirie et réseaux.

Le Conseil doit délibérer sur la fixation d'un taux communal mais aussi d'un taux spécifique à des secteurs nécessitant des travaux particuliers d'aménagement : voirie d'accès, sécurisation contre les chûtes de rochers, assainissement ou adduction d'eau....C'est le cas sur notre commune au Quartier des Trénières et du Gralet - Gravas.

Le Conseil décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal un taux de 5 % et de le porter à 10 % sur les quartiers des Trénières et du Gralet - Gravas.

Ces taux seront applicables à compter du 01 mars 2012.

Rappelons que l'assiette de cette taxe est constituée par la valeur de la surface de construction fixée à 660 € m².

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2/ Modification de la limite d'agglomération sur la RD 2211 A

Suite à la construction de la nouvelle gendarmerie il y a lieu d'étendre l'agglomération à ces nouveaux bâtiments et d'en reporter les limites au P.R. 32 afin de limiter la vitesse de circulation au droit du raccordement de l'accès de la gendarmerie à cette voie départementale.

Avis favorable du Conseil Municipal voté à l'unanimité.

3/ Vente des logements de l'ancienne gendarmerie

Attribution des lots suivants :

- Mr CHERRAT Ridouane : logement n°4, Bat A, 2^{ème} étage droite à 113 400 €,
- Mr BERNARD Thierry et Mme CHAVANT-ROCHAT : logement n° 6, Bat A, 3^{ème} étage droite, à 113 400 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

4/ Subventions aide à la rénovation des façades

7 Place A conil :

- Mr DALMASSO Pierre : 2 654 €
- Mme DROGREY Simone : 1 327 €
- Mr FRANCO Henri : 1 327 €

3 Rue Papon :

- Mr REHMI Ali : 5 259 €

Approbation du Conseil Municipal, Mr DALMASSO André ne prend pas part aux débats et au vote.

5/ Subventions allouées aux associations

- Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal et de la C.C.V.A. : arbre de Noël 2011, Commune : 1 500 €,
- Comité des œuvres Sociales du Personnel municipal et de la C.C.V.A. : arbre de Noël 2011, Régie de l'Eau et de l'Assainissement : 450 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

6/ Projet d'équipement en eau chaude solaire pour l'hôpital et chauffage solaire eau de la piscine

Nous avons enfin pu récupérer la T.V.A. sur les projets de création du réseau de chaleur et du hangar à plaquettes.

Le Conseil s'est engagé à affecter cet excédent au budget annexe du réseau de chaleur à de nouvelles réalisations ayant un impact positif sur notre environnement.

La mise en place d'un équipement en eau chaude solaire pour l'Hôpital permettrait d'économiser plusieurs dizaines de m³ de fuel par an du fait de l'importance des consommations et de leur régularité sur l'année hors période de fonctionnement de la chaufferie bois.

Le chauffage solaire de l'eau de la piscine permettrait une économie importante sur les consommations électriques permettant de préchauffer l'eau avant l'ouverture de la piscine et de maintenir l'eau à bonne température.

7/ Avant projet définitif : rénovation du camping et création deux logements

Le projet de rénovation de l'ancien camping de la Condamine avance. Les maîtres d'œuvre nous ont proposé leur projet définitif avant de déposer le permis de construire.

Ce projet répondra à plusieurs objectifs :

- créer un camping caravanning 2 étoiles grand confort de 24 emplacements équipés en eau et électricité avec des emplacements paysagers. Les véhicules seront garés à l'extérieur,
- Implanter six habitations légères de loisir d'une capacité de six places maximum chacune sur la partie ouest,
- réaménager et agrandir le bâtiment actuel afin de lui adjoindre un petit hall d'accueil au niveau de la route, un sanitaire et une salle en contrebas, créations de deux logements et isolation complète du bâtiment par l'extérieur,
- création d'un petit théâtre de verdure, d'un terrain de jeu de boules de boule et d'une aire de jeux pour enfants,
- création d'un parking pouvant contenir 37 véhicules de l'autre côté de la voie communale.

Le coût H.T. des travaux hors achat des bungalows a été estimé à 905 646,21 €. Le coût d'un bungalow variant de 23 000 € à 30 000 €.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

8/ Prime de fin d'année du personnel communal

Cette prime est indexée sur l'indice des salaires de la Fonction Publique Territoriale. Cet indice ayant été maintenu inchangé depuis l'année dernière, le montant de la prime reste identique à celui de 2010 : 1 021 €.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

9/ Indemnité de conseil du trésorier Municipal

Comme chaque année il y a lieu de voter et de verser les indemnités réglementaires allouées à Mr le Trésorier Municipal pour le suivi de notre budget général et des deux budgets annexes :

- Budget Commune : 637,06 €
- Régie de l'Eau et de l'Assainissement : 482,80 €

- Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine : 221,49 €

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

10/ Questions diverses

- Motion en faveur du maintien d'une structure publique de gestion de l'abattoir

Plusieurs propositions de reprise de l'abattoir émanant du secteur privé ont été adressées à la Mairie.

Il n'apparaît pas souhaitable pour la commune de donner une suite favorable à ces propositions de mise à disposition des locaux de l'abattoir, la gestion actuelle apportant satisfaction.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

- Cession par bail emphytéotique de terrains naturels au S.M.E.D au titre de mesures compensatoires.

Le S.M.E.D. cherche dans la Vallée du Var des terrains (6 ha minimum) susceptibles de servir de mesures compensatoires environnementales du fait de la présence d'une plante classée, la Molinie Tardive, sur le projet d'I.S.D.N.D. (installation de stockage de déchets non dangereux) de Massoins.

Après prospection il est apparu que les terrains communaux constitués de lande et de rochers au quartier de la Costa abritaient cette espèce botanique.

Le S.M.E.D. propose à la commune de signer un bail emphytéotique de 30 ans minimum pour un montant de 10 000 €/an. La gestion environnementale des terrains sera ensuite confiée au Conseil Général.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

- Motion en faveur du maintien d'une structure publique de l'abattoir

Plusieurs propositions de reprise de l'abattoir émanant du secteur privé ont été reçues en Mairie. Les éventuels repreneurs ne solliciteraient pas de subvention de fonctionnement auprès de la Commune et du Conseil Général.

Il convient de refuser ces propositions et de maintenir le fonctionnement actuel de l'abattoir en demandant au Conseil Général de poursuivre le versement de la subvention annuelle.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

- Prêt du minibus de la commune au Collège

Le collège souhaite utiliser le minibus de la Commune le mercredi. La Commune fait droit à cette demande mais précise toutefois qu'il ne peut en aucun cas s'agir d'un prêt hebdomadaire, d'autres associations pouvant également demander l'utilisation du véhicule le mercredi.

La séance est levée à 21 H 30

La Secrétaire

Le Maire

GALTRAIN Patricia

VELAY Robert